

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration
Séance du 25 novembre 2025****Délibération n° 2025-11-45****Objet : Convention d'attribution d'une subvention par la CARSAT pour l'achat de casques de réalité virtuelle par la résidence Château Gaillard****Président du CCAS :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Présent-e-s :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Antoine PELCE, Madame Maryse ARTHAUD, Madame Virginie DEMARS, Madame Agathe FORT, Madame Muriel BETEND, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT, Monsieur Frédéric GEAI, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN,

Monsieur Mamadou DISSA donne pouvoir à Madame Muriel BETEND

Excusé-e-s :Madame Laure GUYONVARH, Madame Melouka HADJ- MIMOUN,
Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Monsieur Philippe IMBERT

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son plan d'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie 2025, la CARSAT Rhône-Alpes a lancé un appel à projets pour financer les travaux de réhabilitation et de modernisation des résidences autonomie améliorant le cadre de vie des retraités à revenus modestes. Cette initiative s'inscrit dans la politique d'action sociale de l'Assurance retraite centrée sur la prévention des effets du vieillissement. Cette aide peut également servir à financer l'achat d'équipements notamment numériques.

La résidence autonomie Château Gaillard a répondu à cet appel à projets pour financer l'acquisition d'une mallette de six casques de réalité virtuelle. Ces casques doivent permettre de proposer des temps de relaxation individuels, ainsi que des ateliers immersifs collectifs pour soutenir le lien social et prévenir la perte d'autonomie via des contenus spécialisés stimulant les fonctions cognitives et les émotions.

La réalité virtuelle permet aux personnes de s'évader, de se relaxer, de continuer à explorer et d'avoir accès à des contenus culturels riches, malgré les limites imposées par le temps, le corps ou les facultés cognitives. Cette technologie, bien tolérée par les personnes âgées, a démontré depuis plus de 20 ans des effets bénéfiques : réduction du stress et de la douleur, amélioration du bien-être, de la motivation et des interactions. Elle représente une réelle opportunité pour enrichir les pratiques d'accompagnement toujours plus humaines et individualisées.

Accusé de réception en préfecture
069-266910181-20251126-2025-11-45-DE
Date de télétransmission : 26/11/2025
Date de réception préfecture : 26/11/2025

Page 1 sur 2

La réalité virtuelle Lumeen offre une solution clé en mains en intégrant le matériel informatique, le logiciel et les contenus (voyage, nature et culture). Cet outil peut être utilisé pour des ateliers de voyages et d'échanges, des ateliers à visée thérapeutique et de temps de relaxation, des ateliers « réminiscences ».

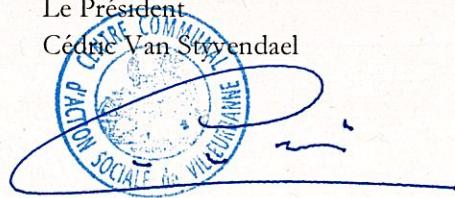
Les expériences culturelles ont été coproduites en collaboration avec des institutions culturelles et permettent de rendre le patrimoine plus accessible aux personnes empêchées. Les modules voyage et réminiscence sont basés sur google Maps et permettent de parcourir le monde à partir d'une adresse. Enfin, le module relaxation a été conçu en collaboration avec les experts hypnothérapeutes des Hospices civils de Lyon avec pour objectifs de détourner l'attention de l'anxiété et de la douleur et réduire les troubles anxieux et dépressifs. Les émotions positives générées lors des séances sont la matière première au lien social et colorent les échanges entre les participants et avec l'accompagnant.e. De nouvelles expériences sont publiées 3 fois par mois pour un plaisir renouvelé.

Ainsi ce projet a reçu une réponse favorable de la CARSAT qui a décidé d'attribuer une subvention de 10 650€ pour l'achat de casques numériques.

Je vous demande, mesdames, messieurs, d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser M. le Président à la signer, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 26 novembre 2025
Le Président
Cédric Van Stryvendaal



Accusé de réception en préfecture
069-266910181-20251126-2025-11-45-DE
Date de télétransmission : 26/11/2025
Date de réception préfecture : 26/11/2025

Page 2 sur 2